

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 5

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 5

M. Fatih DEMIRAY, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251211DEL38

VIE ASSOCIATIVE

Association Sportive Universitaire Lyonnaise - ASUL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux et de moyens de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Après instruction de la demande de subvention, au regard des critères d'attribution généraux et des critères spécifiques pour le secteur sportif définis dans le Règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, le montant de la subvention 2026 pour l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise est le suivant :

Subvention de fonctionnement	80 000,00 €
------------------------------	-------------

Il convient de préciser que les attributions de subventions à une association dont les montants cumulés sur l'exercice excèdent 23 000 € s'accompagnent obligatoirement d'un conventionnement (décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le montant de la subvention annuelle 2026 à l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise, d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement d'un 1^{er} acompte au mois de janvier avant le vote du Budget Primitif 2026.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- en trois acomptes : un en janvier à la signature de la présente convention, un en avril, et un en juillet.
Chaque acompte correspond à 25 % du montant de la subvention. Le montant des acomptes sera arrondi à la centaine d'euros inférieure. Les reliquats d'arrondis seront versés avec le solde de la subvention.
- le solde, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2026, d'une subvention de 80 000 € à l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif avec l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD